

## DOCUMENT D'ENTREE EN PREMIERE RELATION \*

\* Conforme à l'Article 325-5-1 (Arrêté du 12 avril 2013, Annexe III) du Règlement Général de l'AMF et à l'Article L.520- du Code des Assurances

**KLP Conseils,**  
**Conseil en Gestion de Patrimoine, CIF**  
 Monsieur PATRICK GEDEON, Gérant

Siège : 16 Avenue de Saint Antoine, Les Bureaux du Littoral 13015 Marseille, France  
 Bureaux : OCTOOPUS, RD 96, 13650 Meyrargues – Tel : 04.42.50.23.65 – Mail : [contact@octoopus.fr](mailto:contact@octoopus.fr)  
 EURL au Capital de 6 000€ - SIRET 518 483 805 00017 - RCS Marseille n°518483805 - Code APE : 7022Z

Vous avez choisi de confier la mission, de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé. Vous devez donc prendre connaissance des éléments suivants.

Votre conseiller est immatriculé au Registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 10053677. Le Registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance peut être consulté à l'ORIAS, 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS cedex 09. Tél. : 09.69.32.59.73. Site internet : [www.orias.fr](http://www.orias.fr) **pour les activités réglementées suivantes :**

- **Activité de Conseil en Investissements Financiers (CIF) :** Conseiller en Investissement Financier (CIF) enregistré auprès d'une Association (CIF) agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Association (CIF) dont il est adhérent Anacofi 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris.

- **Intermédiation en assurance (IAS) :** Courtier en assurance positionné dans la catégorie « B » pouvant notamment présenter des opérations d'assurance ou de capitalisation n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

- **Intermédiation en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP) :** Mandataire d'IOBSP

Etablissements de crédit ou de paiement	Adresse du siège	N° d'immatriculation ORIAS
CIB FINANCE	BP 297, 42016 Saint-Etienne, Cedex1	13001585
CREDIFINN	3 allée Alphonse Fillion, 44120 Vertou	07023336
LA CENTRALE DE FINANCEMENT	75 rue Saint Lazare 75009 Paris	13002170

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 61, rue Taitbout - 75436 PARIS cedex 09. Site internet : [www.acp.banque-france.fr](http://www.acp.banque-france.fr).

**Par ailleurs, votre conseiller est également intermédiaire en transactions sur immeubles et fonds de commerce (ITI) et détient une carte professionnelle T n°A10-4970 délivrée par la Préfecture de Police de Marseille. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.**

Conformément au décret n° 2017-1012 du 10 mai 2017, cette activité est régulée et contrôlée par le Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI). La DGCCRF vérifie également le respect des conditions d'exercice de la profession d'intermédiaire immobilier prévu par la loi du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet.

Votre conseiller dispose d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière suffisante souscrite auprès de CGPA sis à 125 rue de la Faisanderie, CS 31 666, 75 773 PARIS cedex 16, numéro de police RCIP0111 pour couvrir ses différentes activités conformément aux exigences du Code des assurances et du Code monétaire et financier.

Activités	CIF (Conseiller en Investissements Financiers)	IAS (Intermédiation en Assurance)	IOBSP (Intermédiation en Opération de Banque et de Services de Paiement)	ITI (Intermédiation en Transactions Immobilières)
Montant des garanties Responsabilité Civile professionnelle	1 534 349 €	2 557 250 €	1 534 349 €	1 534 349 €
Montant de la Garantie Financière	N/A	N/A	N/A	112 518 €



## RELATIONS COMMERCIALES :

La société entretient une relation de nature commerciale significative avec les établissements suivants :

Fournisseurs	Nom	Activité	Type d' accord : Intermédiation	Rémunération : Commissions
Assureur	MALAKOFF MEDERIC, CIPRES, ALPTIS, AXA, APRIL, APICIL, SWISSLIFE, GENERALI, SURAVENIR, CARDIF	- Protection sociale : <i>Retraite, Prévoyance, Santé</i> - Assurance emprunteur - Assurance Vie		
Société de gestion	CARMIGNAC, DNCA, ODDO, CPR, AMUNDI, LA FRANCAISE	Gestion en direct Gestion sous mandat		
Diversification patrimoniale (Private Equity)	ERES, VATEL CAPITAL, INOCAP, EXTENDAM, SIGMA GESTION, A PLUS FINANCE	FIP, FCPI, FCPR		
Immobilier	ALTAREA COGEDIM, UFF, PRIMONIAL, CIR, RESID ETUDE,	SCPI, SCI, Pinel, Malraux, Monuments historiques, LMNP / LMP, Déficit Foncier		
Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique significatif : Néant.				

Cette liste est non exhaustive à ce jour et est susceptible d'évoluer dans le temps, les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent être communiqués sur simple demande. Le cabinet peut être accompagné d'experts comptables, notaires, Avocats (possibilité de consultation juridique).

## REMUNERATION :

Vous êtes informé que lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, votre conseiller est rémunéré par la totalité des frais de souscription non acquis aux OPC déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50 % maximum de ceux-ci, qu'ils s'agissent d'OPC obligataires, monétaires ou investis en actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir, avec le concours de votre conseiller qui s'engage à vous assister dans l'obtention de ces informations, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Vous êtes informés que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte et différente, pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d'abonnement proposé. Une lettre de mission définira le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau des frais et honoraires qui seront facturés, sur la base d'un taux horaire de 120 € HT (soit 144 € TTC).

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Pour toute réclamation, vous devez adresser à votre conseiller Monsieur Patrick GEDEON une lettre recommandée avec accusé de réception à :

**KLP Conseils, Les Bureaux du Littoral, 16 Avenue de Saint Antoine, 13015 Marseille France,**

**Téléphone : 09 72 14 67 48, Adresse mail : [contact@octopus.fr](mailto:contact@octopus.fr)**

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- ✦ dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- ✦ deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si le traitement de la réclamation par votre conseiller ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir un médiateur indépendant :

✦ **Médiateur pour les Entreprises** : l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris, Médiateur Consommateurs

✦ **Médiateur pour les Consommateurs** :

- dans le cadre du CIF : l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse, 75 082 Paris cedex 02, Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- Dans le cadre de l'assurance : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS cedex 09, Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Dans le cadre de l'IOBSP et de l'IMMO : l'ANM Conso, 62 rue Tiquetonne, 75002 Paris, Site internet : <http://www.anm-conso.com/anacofi-immo>

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Je, soussigné ....., reconnais avoir pris connaissance du présent document.

Rédigé en deux exemplaires, dont un remis au client, à ....., le /\_/\_//\_/\_//\_/\_/\_/\_/

Signature du Client,

Signature du Conseiller,